

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 18 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 90 Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ? Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 SEPTEMBRE

Les suites d'une faute

Le manifeste de M^r le Comte de Paris a le don d'effrayer quelque peu les railleurs de la première heure, ceux qui affectaient de le considérer comme une chose négligeable et peu susceptible d'ébranler les masses profondes du pays.

Aujourd'hui la presse républicaine est unanime à réclamer des mesures pour enrayer la propagande royaliste. D'aucuns vont jusqu'à demander l'expulsion des princes non compris dans le décret de proscription et — comme il y a dans tout le côté comique — l'expulsion du prince Murat, à propos d'un manifeste émanant du Comte de Paris !

Un tel effarement n'est pas pour nous déplaire. Mais si nous comprenons les craintes des républicains, nous ne nous expliquons point leurs menaces et leurs clameurs.

En dehors de l'affichage du manifeste, que le gouvernement a le pouvoir d'interdire, nous ne savons pas trop quelles mesures il pourrait prendre. On peut répandre le manifeste à des millions d'exemplaires, sans qu'il soit au pouvoir du gouvernement d'y mettre entrave, et, dans ces conditions, l'affichage devient une superfluité.

Il peut le combattre dans les journaux à sa solde. Eh mais, nous ne demandons que cela ! Il n'y a pas de meilleur moyen de propagande que la polémique.

Le gouvernement est donc condamné à assister en spectateur impuissant à la propagande conservatrice. Ses seules armes sont la persécution religieuse et la laïcisation. De ce côté encore nous n'avons rien à perdre ; jamais on n'a plus laïcisé que depuis que M. Rouvier est au pouvoir ; quant à la persécution religieuse, c'est un mal endémique qui ne disparaîtra qu'avec le régime actuel.

Mais s'il est une chose qui nous stupéfie, ce sont les tempêtes que le manifeste sou-

lève dans les rangs républicains. Les opportunistes sont outrés ; les radicaux ne décollent pas.

Il faudrait pourtant s'entendre. Citoyen de la République, le Comte de Paris est resté quinze ans en France sans faire acte de prétendant. Qu'il préférât la forme monarchique à la forme républicaine, cela ne fait pas de doute. Les républicains pouvaient le plaindre, non le blâmer : c'était de naissance. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il est resté respectueux observateur des lois de son pays. Il souhaitait le retour de la monarchie, mais ne voulait rien faire pour précipiter son avènement.

Il désirait que la France vint à lui, mais il n'allait pas au devant d'elle.

Cette attitude déconcertait beaucoup d'impatiences légitimes qui auraient désiré que le Comte de Paris passât du silence aux paroles et des paroles aux actes.

Cette correction, qui paraissait excessive à plusieurs, ne trouva pas grâce devant nos hommes de gouvernement. L'expulsion des princes fut arrêtée en principe, et comme le Comte de Paris n'en fournissait pas le prétexte, on imagina le plus futile : l'invitation de personnalités officielles à la signature d'un contrat de mariage royal.

Le résultat fut ce qu'il devait être. Le citoyen a qui l'on retirait ce titre devint le prétendant à la couronne et le vote des Chambres expulsant le Comte de Paris, consacra Philippe VII roi de France.

C'est vous, républicains, qui avez créé l'agitation royaliste qui n'existait pas, vous, qui êtes les auteurs de l'imposante manifestation du Tréport, vous, qui avez conduit les délégations monarchiques à Jersey.

Vous enfin, qui l'avez mis en demeure d'agir en roi et de donner aux représentants du parti conservateur ces instructions qui vous causent tant d'appréhension.

En expulsant le Comte de Paris, vous lui avez créé le devoir de vous combattre et l'obligation de vous renverser. Défendez-vous si vous pouvez, mais ne vous gendarmez pas contre le résultat de vos propres fautes.

C'en était une énorme que d'expulser les princes quand, en 47 ans de pouvoir, vous n'aviez réussi à rallier à votre gouvernement que la moitié — plus un — de la nation.

C'est vous-même qui avez battu les cartes, et vous vous étonnez d'avoir tourné le roi ! On n'est pas plus naïf ! VINDEK.

LES GÉNÉRAUX GRANDIN ET MILLOT

La mise en disponibilité du général de division Grandin, mise en disponibilité que nous avons annoncée, est très commentée dans le monde militaire. On attribue cette décision du ministre à certaines fautes de tactique commises pendant les grandes manœuvres du 9^e corps. La 6^e brigade de cuirassiers, stationnée à Niort, avait été attachée à la 21^e division d'infanterie, et s'était laissé surprendre. Il a paru, en outre, que l'instruction des régiments de cavalerie n'était pas suffisante dans cette région.

Ajoutez à cela quelques dissentiments politiques et vous expliquerez à peu près la mesure, cependant bien sévère, qui vient de frapper un général des plus considérés. En revanche il a maintenu en service le général Millot.

Le *Siècle* dit à ce propos :

« M. le général Ferron, par contre, a cru devoir se montrer indulgent à l'égard du général Millot, commandant intérimaire du 9^e corps, dont les conceptions stratégiques ont été jugées si défectueuses. L'ancien commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin est maintenu à la tête de la 48^e division d'infanterie. Nous doutons que cette décision soit d'un bon exemple et puisse être accueillie avec reconnaissance par les officiers et les troupes placés sous les ordres du général. »

Du reste, M. Millot avait déjà donné sa mesure au Tonkin où il s'était montré d'une incapacité notoire ; mais il est très radical, très protégé de M. Clémenceau, et M. Ferron n'a pas osé être désagréable au chef de l'extrême gauche.

En même temps que le général Grandin, le général Allan est mis en disponibilité. Le général Allan, qui était à la tête de la 4^e brigade de cavalerie à Chartres, eut récemment avec le préfet du département une vive discussion à propos de la convocation des officiers à la réception ministérielle. L'extrême vivacité dont il fit preuve dans cette circonstance, et qui n'était pas dans ses habitudes, n'était malheureusement que l'indice d'un état de santé très grave. D'autres incidents se sont produits depuis lors : souhaitons que le repos imposé au général Allan amène une prompt guérison ; à peine Agé de soixante ans, ancien officier d'artillerie, le général Allan a laissé, aussi bien à l'École de guerre que dans la brigade d'infanterie qu'il a commandée, les meilleurs souvenirs.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Pendant que se discute la sauce à laquelle seront mangés les princes, M. Hervé, dans le *Soleil*, commente et explique les instructions du Comte de Paris.

« On disait aux électeurs, pour les détacher de la cause conservatrice : la Monarchie est l'ennemie du suffrage universel. Le programme répond : la Monarchie ne veut revenir qu'avec et par le suffrage universel ; d'abord et avant tout, vous voterez sur l'établissement du gouvernement lui-même. »

« On leur disait encore : Quand il y aura un droit, vous n'aurez plus le droit de choisir vos maires et vous serez forcés d'aller à confesse. Le programme répond : Le Comte de Paris est pour l'élection des maires dans les communes rurales et pour la liberté des cultes. »

« On leur disait enfin : Le Comte de Paris sera le roi des nobles et des gros bourgeois. Le programme répond : Le Comte de Paris sera le roi de tous, et, devant la loi qu'il saura faire respecter, tous seront égaux. »

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

« A ce nom de Lelièvre, j'avoue que je frémis de honte. Ce misérable, qui s'était déjà évadé deux fois, était un bandit redoutable. Il avait égorgé toute une famille, quatre ou cinq personnes, dans l'espoir d'en hériter pour enrichir son fils, et pendant une de ses évasions, avant d'être capturé, il avait tué un paysan, la nuit. C'était un fier coquin, n'est-ce pas, monsieur Potard ? »

— Oh ! oui, murmura celui-ci, devenu sombre.

— Eh bien, pourtant, je le sauvi, parce que les marins n'aiment pas à dénoncer les gens et que j'avais souvent entendu mon père maudire les traitres et les espions. J'eus tort, peut-être... mais je ne le regrette pas.

— Vous avez bien raison, murmura Rouget, que cette triste histoire rendait de plus en plus triste.

Le marin continua :

— J'indiquai aux gendarmes une fausse direction qu'ils prirent aussitôt, et j'aperçus de loin le pauvre Lelièvre qui me faisait un signe de reconnaissance.

« Non père arriva presque aussitôt, mais je ne lui dis rien parce qu'il me semble que le secret de Lelièvre devait être caché pour tous, excepté pour moi. »

« Deux jours après, comme j'étais revenu sur la plage, je vis accourir le forçat, pâle et défait. »

« — J'ai faim, dit-il, je n'ai pas mangé depuis cinquante heures ; donne-moi du pain, si tu veux que je vive. »

« — Comment, m'écriai-je, vous n'êtes pas parti ? »

« — Non. Je ne le puis ; du haut de la falaise, je vois sans cesse des gendarmes et des paysans qui me cherchent et qui m'étrangleraient s'ils me trouvaient, parce qu'ils me craignent !... »

« Et, pendant trois jours encore, pris de pitié, c'est moi qui nourris Lelièvre. Je déposais du pain à son intention dans le creux d'un rocher, et le soir, il venait le prendre. Je me souviens qu'un matin il courut à moi et m'embrassa si fort qu'il faillit m'étrangler. Pauvre diable ! Il me semble que je sens encore son baiser sur mon front. »

Jean Beauregard, couché à l'arrière, ne put retenir un sanglot. Le récit de Cartahut lui déchirait le cœur.

« Mais que devint Lelièvre ? demanda le Potard, que l'histoire intéressait vivement. »

« Le quatrième jour, reprit le marin, il se passa une horrible scène sur la falaise. »

« Un des gros chiens des gardes-chiourmes alla rôder sur les rochers, le soir, et aperçut le forçat. Aussitôt l'animal aboya avec force et se jeta sur le malheureux qu'il avait reconnu. Lelièvre, épouvanté, se précipita sur le chien, et pour l'empêcher d'aboyer lui plongea sa main dans la gorge. Un instant après le chien était étouffé, mais le poignet du forçat était déchiré, broyé, et à moitié détaché du bras (1). »

« Lelièvre jeta dans la mer le cadavre du dogue, mais il fut pris d'une fièvre terrible, accompagnée d'atroces souffrances, et le lendemain matin il ne vint point prendre sur la plage le pain que je lui avais porté. »

« Le cadavre du chien fut rejeté vers midi sur la plage, retrouvé par les gardes et examiné avec soin. On comprit bien vite que Lelièvre seul avait pu étouffer le dogue, on fouilla tous les rochers avec le plus grand soin, et vers le soir, à cinq ou six heures, je vis passer devant la maison de mon père le pauvre Lelièvre tout sanglant, tremblant la fièvre, entouré de sept ou huit gardes qui le ramenaient au bague. »

Le marin arrêta un instant son récit pour donner un nouveau coup de barre et gagner un peu plus la haute mer.

(1) Tous ces détails sur les bagnes d'autrefois sont absolument historiques.

« Comme nous flous bien, murmura-t-il ; c'est plaisir de naviguer par un temps pareil ! »

Puis, remarquant avec surprise le silence obstiné de ses compagnons :

« Vous ne dites pas un mot, reprit-il gaiement, mon histoire ne vous intéresse donc pas ? »

« Oh ! si, au contraire, dit le Potard. Achevez-la vite, mon cher Cartahut, nous avons hâte de savoir la fin. »

Cartahut reprit :

« La fin est plus triste encore que le commencement. Je voulais suivre cet homme auquel je m'intéressais. On le conduisit dans la cour du bague, où j'entraî avec une foule d'hommes qui, se croyant délivrés d'un grand péril, poussaient des cris de joie et de vengeance. »

« Arrivés là, l'adjudant fit un signe. On amena tous les forçats qu'on rangea sur de longues lignes. Je les vis encore avec leurs bonnets rouges ou verts, et leurs longues chaînes qui faisaient un bruit sinistre. C'était atroce, en ce temps-là ! »

« Ça l'est encore, reprit Rouget. »

« Comment le savez-vous ? observa Cartahut. »

« Je n'en sais rien... mais je m'en doute. »

« Quand tous les forçats furent assemblés, on enleva la veste de Lelièvre, et je vis sur son dos tout nu sur lequel étaient marquées les deux lettres T. F. Le pauvre homme fit un geste du bras comme pour demander grâce, et le sang qui

L'INCIDENT DE RAON-SUR-PLAINE

Vendredi, à midi, un lieutenant de dragons en garnison à Lunéville, invité à une chasse à Raon-sur-Plaine, venait d'être placé près de la lisière de la frontière avec son piqueur, et la chasse allait commencer, lorsque trois coups de feu retentirent.

Le propriétaire de la chasse accourut et trouva le piqueur tué net et le lieutenant la cuisse fracassée par des coups de feu tirés du territoire allemand.

Aucune personne n'avait été aperçue.

Des médecins mandés par télégramme de Senones et de Raon-l'Étape ont déclaré que les blessures provenaient d'armes de guerre.

La gendarmerie et le parquet de Saint-Dié ont commencé une enquête.

L'amputation de la jambe du lieutenant sera nécessaire.

L'émotion est très vive dans les communes de la frontière.

LE FILS DE M. SCHNAEBELÉ

C'est vendredi déjà que l'acte d'accusation a été remis à M. Gustave Schnaebelé, preuve que le parquet de Metz tient à trancher la question aussi rapidement que possible.

Il ne serait pas impossible que le jeune Schnaebelé passât en police correctionnelle dès les premiers jours de cette semaine.

On continue à croire que la peine qui lui sera infligée sera des plus minimes.

ARRESTATION DU TRÉSORIER DU SYNDICAT DE LA PRESSE RÉPUBLICAINE

Tous les journaux de Paris ont publié les détails suivants :

M. O. Crouzet, rédacteur en chef de l'Estafette, trésorier du Syndicat de la presse républicaine, a été arrêté jeudi matin, à neuf heures, à l'hôtel Richelieu, à Bordeaux, sur mandat d'amener délivré contre lui par le parquet de Paris, à la suite d'une plainte en détournement de fonds déposée par le syndicat des journalistes républicains.

Depuis quelque temps, des bruits fâcheux circulaient sur le compte de M. Crouzet ; les syndics de l'association des journalistes républicains se réunirent, et prièrent leur trésorier de bien vouloir leur présenter la situation.

Mercredi, les syndics étaient réunis au local de la Société, cité Bergère, attendant Crouzet, mais celui-ci ne vint pas.

On alla aux renseignements, et on apprit que Crouzet était parti la veille disant qu'il allait voir son père, à Albi.

On chercha à vérifier les livres, et on crut reconnaître certaines irrégularités ; immédiatement, les syndics chargèrent plusieurs d'entre eux d'aller au Comptoir d'Escompte et à la Banque de France pour vérifier les dépôts de fonds.

Au Comptoir d'Escompte, où on aurait dû trouver une somme de 30,000 francs en solde créditeur, le compte de l'association était de 40 fr. 85 !

A la Banque, où on croyait que Crouzet

avait déposé 467,000 francs de titres au porteur, on apprit que jamais aucun dépôt n'avait été effectué ni au nom de Crouzet ni au nom de l'Association.

Le doute n'était plus permis ; les syndics firent une enquête rapide et on apprit que Crouzet avait fait raser sa barbe la veille de son départ et qu'il avait touché une somme de 25,000 fr. à valoir sur les assurances de son journal.

Une plainte fut déposée au parquet, on télégraphia un peu partout, et, mercredi soir, on apprit que Crouzet avait expédié une dépêche à Royan et qu'il devait aller à Bordeaux pour prendre passage sur un paquebot à destination de l'Amérique du Sud.

Le même soir, un des syndics de l'Association prenait le train pour Bordeaux, avec un agent de la sûreté.

On a vu que notre confrère n'a pas perdu son temps.

Odilon Crouzet est âgé d'une quarantaine d'années ; il est originaire de l'Hérault ; il vint à Paris, il y a une dizaine d'années, après avoir collaboré à plusieurs feuilles du Midi.

Il fit d'abord les coulisses des Chambres, devint rédacteur en chef du *Nouveau Journal*, puis directeur de l'*Opinion* qui fusionna, il y a quelque temps, avec le *Gagne-Petit* et prit le titre de l'*Estafette*.

Suivant une dépêche de Bordeaux, M. Crouzet prétend qu'il démontrera qu'un déficit de 184,000 francs existait dans la caisse des journalistes républicains avant sa gestion.

Nous lisons dans la *Justice* :

« Nous ne sommes pas bien sûr que Crouzet connaît mieux l'orthographe que le coulissier parlementaire, honnête, celui-là, dont il avait commencé par être le saute-ruisseau. Ce qui est certain, c'est qu'il n'avait du journaliste que le nom. Nous ne croyons pas que ce personnage, élevé, par le hasard des combinaisons financières, à la dignité de rédacteur en chef et de directeur, ait jamais écrit ce qu'on peut appeler un article.

« On l'avait promu trésorier tout de même. Cela paraîtra léger. Ce qui est incroyable, c'est qu'il ait été maintenu dans ces fonctions après la condamnation dont il avait été frappé. Poursuivi pour un acte d'indélicatesse, il avait été condamné à six mois de prison. Grâce à l'intervention d'un ministre opportuniste, il en avait été quitte en appel pour cent francs d'amende. Il n'en était pas moins, à partir de cette époque, moralement déshonoré et professionnellement suspect. On aurait dû, le lendemain même du jugement, demander sa radiation de la Société. Il est resté trésorier comme devant. C'est jeudi seulement que nous avons appris ces édifiants détails, ce qui expliquera pourquoi nous n'avons pas protesté plus tôt ; mais il était du devoir des syndics de ne point les ignorer.

« Ce n'est pas tout. M. Crouzet avait été chargé de déposer à la Banque de France une somme de 466,000 francs en rente trois pour cent et au Comptoir d'escompte une autre somme de 29,400 francs. On n'a jamais

songé à vérifier si ces dépôts avaient été faits. Bien plus, quoique Crouzet, dont les journaux, dirigés par lui, n'ont jamais fait leurs frais, menât un train de vie relativement luxueux, on ne s'est pas préoccupé de savoir où il puisait ses ressources. Une fois, en 1885, quelques membres soupçonneux, inquiets des bruits qui couraient sur la vie intime du trésorier, ayant voulu lui demander des comptes, Crouzet s'indigna et l'on n'alla pas plus loin. Et chaque fois que des élections avaient lieu, il était réélu sans discussion. »

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 25 septembre.

La légère réaction qui s'était produite la semaine dernière sur le marché de nos fonds publics n'a eu aucune suite ; les cours de nos rentes se sont relevés avec beaucoup d'entrain : 3 0/0, 81 85 ; 4 1/2 0/0, 108 90.

Les affaires sont très suivies sur les actions du Crédit Foncier à 1,367 50. Les obligations des diverses séries sont toujours très recherchées. Les capitaux qui s'y emploient font un judicieux placement, car ce sont certainement les plus avantageuses au double point de vue de l'importance des lots et du nombre des tirages.

La Société Générale est très ferme à 460. Ce cours est le point de départ d'un mouvement de hausse qui doit porter rapidement le titre vers 480 puis 500.

La Banque d'Escompte a de nombreuses demandes à 470 et la reprise prochaine des affaires fait prévoir rapidement le cours de 500. Les dépôts et Comptes courants sont immobiliers à 600.

La Foncière-Vie réalise un grand nombre de contrats d'assurances mixtes à capital doublé reposant sur la combinaison suivante : moyennant une prime proportionnelle à son âge, la Foncière garantit à l'assuré un capital payable à lui-même s'il est vivant à échéance stipulée et lui remet de plus une police d'assurance en cas de décès, payable à ses ayants-droits et libérée de tous versements ultérieurs.

Le Crédit Lyonnais est sans affaires à 377. Les oscillations qui se produisent dans les cours indiquent bien qu'il n'y a aucune régularité dans leur marche et qu'on n'y peut faire aucune opération reposant sur des bases certaines.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont un bon mouvement d'affaires. Les coupures de 100 francs sont très recherchées en raison de leur faible prix d'achat.

L'action de Panama est en reprise à 360. Le cours de 347 a été atteint grâce à des manœuvres de spéculation, mais il n'a pu tenir devant le nombre de demandes qui s'étaient produites à ce cours.

Le 3 0/0 Portugais se négocie dans les environs de 57 80. Ce niveau déjà si faible tend encore à s'abaisser par ce seul fait que la conversion du 3 0/0 est imminente. Or cette conversion s'effectue en sens inverse de ce qui se produit habituellement. Le gouvernement proposant de convertir du 3 0/0 en 4 1/2, il y a là une mesure de nature à attirer la débauche, car elle prouve le discrédit.

Pas de changement sur les cours des actions de nos chemins de fer. Les obligations conservent leur bonne tenue.

Nouvelles militaires.

Voici les détails que publie le *Progress militaire* sur la réception solennelle que le ministre de la guerre offrait mercredi aux attachés militaires et aux missions envoyées en France pour assister à nos grandes manœuvres :

« Le dîner comptait soixante-quatre couverts.

« Le général Ferron avait à sa gauche M. Flourens, les généraux Carrey de Belle-mare, Montgomery-Moor, Jamont et Chakir-Pacha ; à sa droite, S. A. I. le prince Komatzu, les généraux Saussier, baron de Frederickz, Lebelin de Dionne, Baird, Brugère et le colonel Villiers.

« M. Rouvier, qui était assis en face du ministre de la guerre, avait à sa gauche le feld-maréchal Szreteny Ohay, les généraux Thibaudin et Bissertot ; à sa droite, M. Barbey, ministre de la marine, les généraux Comte Lanza, Haillet, le colonel Parr et le général Fabre.

« La réception ouverte ne comptait presque pas d'habits noirs. On y remarquait, à cause de la saison, une absence presque complète de sénateurs et de députés. Les brillants uniformes des officiers anglais, espagnols, italiens et hongrois détonaient sur la sévérité de nos nouvelles tenues militaires. Tous les chefs de corps du gouvernement de Paris et un millier d'officiers de tous grades de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale y assistaient.

« Les officiers étrangers étaient très entourés et ils se répandaient en éloges réitérés sur l'impression excellente qu'ils emportaient de nos manœuvres.

« Les beaux jardins de l'hôtel de la rue Saint-Dominique étaient brillamment illuminés. Jusqu'à 11 heures et demie, la musique de la garde républicaine s'est fait entendre. »

On lit aussi dans l'*Armée territoriale* :

« Le général Ferron a, suivant la tradition de ses prédécesseurs, offert, à l'issue des manœuvres d'automne et à l'occasion de la présence à Paris des officiers étrangers, membres des missions militaires qui viennent d'assister aux manœuvres du 9^e corps, une grande réception ouverte.

« Étaient représentées dans ce groupe d'officiers, naturellement choisis parmi les plus distingués des armées auxquelles ils appartiennent : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Angleterre, l'Italie, la Russie, la Belgique, la Bolivie, la Colombie, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, le Japon, les Pays-Bas, le Pérou, la Serbie, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Norvège, la Suisse, la Turquie et la République Argentine.

« Comme d'habitude, les vastes salons du ministère étaient remplis d'une foule brillante et animée. Les officiers français ont, de tout temps, tenu à témoigner à l'occasion de cette fête annuelle, à leurs hôtes étrangers, les sentiments d'estime qu'éprouvent les uns vis-à-vis des autres les membres des diverses armées. Et, dans les circonstances de ce genre, l'esprit chevaleresque qui distingue les militaires en général et les militaires français en particulier ne perd jamais ses droits.

« C'est dire que la plupart des officiers de la garnison de Paris ont tenu à faire honneur à l'invitation du ministre.

« Soirée agréable pour tous les assistants, et qui termine dignement notre période de grandes manœuvres. »

découlait de son poignet jaillit sur les gardes.

« L'adjudant fit un autre signe, on coucha Lelièvre sur un banc de bois, on l'attachait par les jambes et les bras, et le garde chargé de donner la bastonnade s'avança.

« C'était un homme gigantesque, d'une force à terrasser un bœuf.

« Il poussa un *han* formidable, brandit en l'air son gourdin flexible, et le laissa retomber sur le dos du misérable. Les chairs furent enlevées du coup et le sang ruissela en l'air.

« Lelièvre releva la tête, ses yeux égarés m'aperçurent, et du fond de sa gorge sortit un hurlement de douleur que je n'oublierai jamais.

« Au second coup, Lelièvre poussa une plainte moins prolongée.

« Au troisième, sa tête livide retomba et le corps demeura inerte.

« Au quatrième, l'adjudant, inquiet, fit un geste.

« — Assez, dit-il, il se mourrait, qu'on l'emporte !

« La foule était haletante.

« Quatre forçats s'avancèrent pour enlever leur camarade. Ils le délièrent et retournèrent son visage ; aussitôt ils poussèrent un cri d'horreur...

« L'adjudant s'élança, et d'un coup d'œil reconna la vérité.

« Lelièvre était mort !

« Je m'approchai du cadavre avec la foule, et

j'entendis l'adjudant, mécontent, qui disait au garde :

« — Vous êtes un maladroit. Vous avez frappé trop fort.

« Le soir même, on enfouit Lelièvre dans un coin du cimetière, et pendant plus de six mois il n'y eut pas une seule évocation au bagne de Rochefort.

Cartahut garda le silence, et du coin de l'œil, observa les trois amis.

Rouget et Beuregard étaient blêmes, un tremblement convulsif agitait leurs membres.

Le Potard craignait que leur émotion ne fut remarquée par le marié, et il chercha à occuper l'attention de Cartahut.

— Votre histoire est terrible, dit-il, mais toutes les évocations ne se terminent pas comme celle-là.

— Non, sans doute, elles ne se terminent pas toutes pas par la mort, mais toutes se terminent, après quelques semaines ou quelques mois, par la capture et la rentrée au bagne, avec bastonnade, double chaîne et le reste.

— Sans exception ?

— Sans exception, je n'en ai connu aucune qui ait réussi, et pourtant j'en ai bien vu !

— Ah ! s'écria Rouget en se levant, parlons d'autre chose. Ces histoires-là sont trop tristes.

Cartahut le regarda en souriant :

— Vous avez donc le mal de mer, l'ami, vous

êtes pâle comme un mort. La mer est cependant bien calme.

— Non, non, je ne suis pas malade, mais votre récit était si triste...

Tout à coup Jean Beuregard se dressa à son tour et observa curieusement l'horizon.

Un beau navire à trois mâts s'avancait majestueusement en pleine mer, et c'était un magnifique spectacle que celui de ce géant des eaux qui de loin semblait doucement se glisser sur l'océan.

— Quel est ce navire ? demanda le Potard.

Cartahut l'examina un instant.

— Tiens, dit-il, je le reconnais, c'est la *Charente* qui part pour l'Amérique du Sud, en emmenant des forçats. On aura retrouvé les deux évadés ou bien on part sans eux.

Rouget et Beuregard échangèrent un regard joyeux qui n'échappa point à l'œil exercé du patron du *Saint-François*.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 83, PARIS

A. LE VASSEUR, & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Sans-Encre, Gravures en Couleurs, etc.

AU MEILLEUR PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÉQUE CERTAIN DE

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Les articles de la *France militaire* sur nos manœuvres, écrits par un homme compétent, sont d'un réel intérêt. Nous croyons devoir reproduire encore celui-ci :

Opérations de la 34^e brigade MARCHÉ DE NUIT

Jeudi, à sept heures du soir, l'ordre est arrivé de se mettre en route. Les hommes floussaient à peine de manger leur soupe.

La 34^e brigade s'est mise en route à 7 heures 1/2, avec l'ordre de s'établir en avant du pont de Gastines (côté N.-O.), au sud du Coudray-Macouard.

Cette marche, exécutée par une nuit sombre, a été très dure, en raison du mauvais état des chemins, surtout entre Antoigné et Saint-Jest-sur-Dives.

Quelques accidents se sont produits dans le convoi ; une voiture du génie a été renversée dans un fossé, mais aucun homme n'a été blessé.

Le général Fabre a failli être victime d'un accident semblable ; la nuit était si noire qu'il était très difficile de se guider.

LA JOURNÉE DE VENDREDI

J'arrive vers 7 heures dans le milieu des vignes près du moulin du Coudray, quelques troupes ont bivouaqué sur ce point ; plusieurs officiers étrangers circulent sur cette position.

Le bruit court que la brigade de cuirassiers a été cernée par le mouvement du 125^e de ligne.

Le général Bossan, commandant la cavalerie, passe près de là avec une escorte ennemie.

Il va demander — me dit-on — l'autorisation de sortir des lignes, autorisation que la compagnie d'infanterie d'arrière-garde refuse.

Le combat a commencé très tard ; ce n'était pas la peine, à mon avis, d'imposer des fatigues semblables à une division pour rester sur la défensive.

La bataille a eu lieu dans le rectangle compris entre le Coudray-le-Thouet jusqu'à la côte 39 et la route de Saumur à Parthenay.

Toujours les mêmes fautes : la direction fait complètement défaut. Ainsi, dans le déploiement de la chaîne, les sections des compagnies d'un bataillon se heurtent aux sections des compagnies voisines.

J'aperçois avec lunettes un peloton qui s'arrête et se groupe afin d'éviter de se mêler aux autres.

Ce désordre est d'autant plus fâcheux qu'il a lieu sous les yeux des officiers étrangers, de deux Allemands entre autres.

A l'aile gauche, l'action a été trop précipitée : le 144^e est parti à la charge, baïonnette au canon, vingt minutes à peine après le déploiement de ses bataillons de tête.

Ce mouvement aurait échoué certainement, l'action de cette troupe n'étant pas appuyée : à la droite et à la gauche du 144^e, on combattait encore entre 3 et 400 mètres.

Il nous semble — sauf de rares exceptions — que lorsqu'une brigade est engagée, l'assaut d'une position doit être ordonné par le général de brigade, de façon à ce que toutes les troupes exécutent la charge en même temps ou tout au moins appuient celles qui chargent.

Pour réussir, des opérations semblables doivent être combinées.

L'artillerie surtout a besoin d'être prévenue afin de se porter en avant et d'agir, car elle ne doit pas avoir crainte de trop s'engager pour être d'un utile effet sur les troupes battant en retraite.

Du reste, les mouvements que nous critiquons n'ont pas été bien exécutés et, la preuve, c'est que les arbitres ont parlé de les faire recommencer.

Cet ordre a dû être donné même à l'un des partis, car, pendant que les troupes de la défense étaient au repos, une division ennemie a recommencé son attaque et exécuté avec un ensemble parfait des feux de salve sur des faisceaux.

CRITIQUE

Il y a eu ensuite la critique du ministre de la guerre et de M. le général en chef.

M. le général Ferron a distribué des décorations.

S'il faut en croire les rumeurs, le grand chef n'aurait pas paru très satisfait des thèmes d'opérations et de la conduite des troupes ; mais il a félicité ces dernières sur leur entraînement, leur moral et leur bonne tenue.

Entre autres critiques très justes, il a

trouvé que l'on rentrait beaucoup trop tard dans les cantonnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

École de Cavalerie de Saumur

Sous-lieutenants promus pour faits de guerre admis à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie.

MM.

Poussieau, du 7^e cuirassiers.
Grody, du 13^e dragons.
Rubino de Barazia, du 16^e dragons.
Pierrard, du 1^{er} chasseurs.
Boucher, du 15^e chasseurs.
Duffour, du 2^e hussards.
Burlat, du 9^e hussards.
Robinot de Pichardais, du 11^e hussards.
Cadet de Vaux, du 4^e chasseurs d'Afrique.
Regimensi, du 1^{er} spahis.

Maréchaux des logis indigènes désignés, sur leur demande, pour suivre les cours des sous-officiers élèves officiers.

Mohamed ben Tabti et Taieb ben el Hadj, du 1^{er} spahis, proposés pour le grade de sous-lieutenant indigène.

LES TRAMWAYS SAUMUROIS

Samedi soir, une réunion des actionnaires des tramways a eu lieu, et il a été décidé que des mesures seraient prises pour que les lignes en construction soient exploitées dans le plus bref délai possible.

Nous avons reçu communication d'un article dû à la plume d'un important actionnaire de cette entreprise. Son étendue nous oblige de l'ajourner à demain.

ÉCRASÉ PAR UN TRAIN

Hier soir, à 11 heures 15 minutes, un aiguilleur de la halte de Nantilly a trouvé sur la voie, près du passage à niveau n° 3 (route de Varrains), le cadavre de Bernard Bisbergel, garde de nuit, affreusement mutilé.

On croit que cet homme, en fermant la barrière du passage, a été tamponné par la machine et le train express de nuit lui a passé sur tout le corps.

L'état dans lequel se trouvait ce malheureux était effrayant : les deux jambes coupées, le crâne séparé du reste de la tête, le côté gauche entièrement broyé et le poignet droit détaché du bras.

Bernard Bisbergel, domicilié rue du Presoir-Saint-Antoine, était marié, sans enfant.

M. Dufour, juge de paix à Bierné (Mayenne), est nommé juge de paix à Noyant (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Mauxion, démissionnaire.

LA RÉCOLTE DE 1887 EN MAINE-ET-LOIRE

La surface ensemencée en froment était de 152,000 hectares, qui ont produit 2 millions 500,000 hectolitres ; ce qui donne un peu plus de 16 hectolitres à l'hectare.

En méteil, il y avait 3,500 hectares ensemencés qui ont rendu 70,000 hectolitres, 9,000 hectares ensemencés en seigle ont rapporté 425,000 hectolitres.

Pour l'avoine, l'année a été au-dessous de la moyenne et assez bonne pour l'orge dont le rendement est de 16 à 18 à l'hectare.

Les pommes de terre ont souffert de la chalarie.

Chanvre : Récolte médiocre. — Foin : Bonne récolte, quantité ordinaire mais bonne qualité. — Vignes : Belle apparence sur les points non ravagés par le phylloxera.

En somme, notre département est classé parmi ceux dont la récolte est bonne.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets d'aller et retour

Il est délivré, tous les jours, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat et pour tous les parcours sur ce réseau, des billets d'aller et retour à prix réduits :

La réduction est de 25-0/0 sur le double des prix des billets simples pour les relations entre toutes les gares du réseau de

l'Etat et Paris, et de 40 0/0 pour toutes les autres relations entre les gares du réseau de l'Etat.

Les billets d'aller et retour sont valables, au retour, pour les trajets jusqu'à 400 kilomètres, le jour de l'émission, le lendemain et le surlendemain jusqu'à minuit. Pour les trajets de 101 à 200 kilomètres, le jour de l'émission, le lendemain, le surlendemain et le jour suivant jusqu'à minuit. Pour les trajets au-dessus de 200 kilomètres, les délais sont augmentés de vingt-quatre heures par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Si le délai de validité d'un billet d'aller et retour expire un dimanche ou un jour de fête, ce délai est augmenté de vingt-quatre heures.

Si le jour où expire le délai de validité d'un billet d'aller et retour est un dimanche suivi d'un jour de fête, ou un jour de fête suivi d'un dimanche, le délai est augmenté de quarante-huit heures.

Les jours considérés comme fêtes légales sont : le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, le 14 Juillet, l'Assomption, la Toussaint et Noël.

Une circulaire ministérielle porte que toutes les communes dont la population est inférieure à quatre cents habitants n'auront qu'une seule école mixte à moins qu'elles ne pourvoient par une imposition extraordinaire à la moitié d'un traitement d'institutrice.

Un de nos amis, dit le *Moustique*, a eu le plaisir de s'entretenir quelques instants avec le général russe qui assistait aux grandes manœuvres du 9^e corps.

Cet officier lui a déclaré qu'il était enchanté de l'accueil enthousiaste qui lui avait été fait par les Français, et a affirmé que son Czar était animé des meilleurs sentiments envers notre pays. Il a ajouté : « Il ne m'est pas permis de prédire l'avenir, mais c'est avec un véritable bonheur que je me trouverais de nouveau au milieu de vous... dans des circonstances plus solennelles. »

Le même journal publie encore l'entre-filet suivant :

« Au sujet des grandes manœuvres du 9^e corps, un de nos amis nous rapporte un fait qui donne une idée de l'état d'avancement de la politesse dans le royaume du Japon.

» L'altesse sérénissime qui représentait ce royaume et qui répond au gracieux nom de Komatzu était reçu chez l'honorable maire de Loudun.

» — Que Votre Altesse soit la bienvenue, dit le maire en recevant le prince.

» Pas de réponse.

» — Je me mets entièrement à votre disposition. Mes chevaux, mes voitures sont à vos ordres, et si...

» C'est bien... je commanderai, répondit durement le prince.

Si le fait est vrai, le prince Komatzu, peu familiarisé avec la langue française, devrait bien, dans des circonstances analogues, faire parler son interprète.

THOUARS. — Jeudi soir, le sieur Degrange, de Coulonges, avait pris le train n° 370, partant de Bressuire vers 2 heures du soir et se dirigeant sur Thouars. A son passage sur le viaduc du Thouet, il eut la malheureuse idée de profiter du ralentissement, pour descendre et retourner sur Coulonges, le train ne s'arrêtant pas à cette station.

Le malheureux fut, malgré le ralentissement du train, projeté sur les poutres métalliques de la 2^e voie, actuellement en construction. Il passa entre les pièces du nouveau pont, et tomba dans le vide d'une hauteur d'environ 40 mètres. La mort fut instantanée.

CONDAMNATION DE LA VEUVE CHENÉ

La Cour d'assises de la Loire-Inférieure a jugé samedi la veuve Chené, de Champtoceaux (Maine-et-Loire).

La veuve Chené avait été précédemment condamnée à mort par la Cour d'assises de Maine-et-Loire pour avoir empoisonné son mari.

L'arrêt de la Cour de Maine-et-Loire ayant été cassé par la Cour de cassation, l'affaire fut renvoyée à Nantes.

La veuve Chené a été condamnée samedi aux travaux forcés à perpétuité.

Publications de mariage.

François-Marie Orain, maître d'hôtel (veuf), de Saumur, et Marie Cailleau, sans profession (veuve), de Longué.

Louis Mazzié, employé de commerce, de Saumur, et Emilie-Marie Baillon, sans profession, de Montfaucon (Maine-et-Loire).

Amand Rogeon, sellier, de Civray (Vienne), et Louise Deschamps, lingère, de Saumur.

Alexandre Pommier, employé de commerce, de Saumur, et Ernestine Clergeau, couturière (veuve), de Montsoreau.

Alfred-Edmond Baronnet, mécanicien, et Marie-Eugénie Baranger, sans profession, tous deux de Saumur.

Louis-Constant Vaullécot, cultivateur, et Rose-Eugénie Guillon, domestique, tous deux de Saumur.

Alfred-René Monquignon, cordonnier, de Saumur, et Marie-Amélie Thomas, sans profession, de Paris.

Auguste-Victor Alléau, bourellier, de Saumur, et Marie-Blanche Liouais, lingère, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Jardin, journal d'horticulture générale, publié par la maison Godefroy-Lebeuf, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'horticulture du Nord ; de MM. Ch. Ballet, Bergman, Chaleny, Correvon, etc., etc.

Abonnements : Un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr. Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 23 septembre 1887.

Versements de 70 déposants (7 nouveaux), 20,003 fr.

Remboursements, 21,926 fr. 26.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Marché de Saumur du 24 Septembre 1887

| | | | | | | |
|-------------------------------|-------|------------------|----------------------------------|----------------|-------|-------|
| Blé semence (l'hect.) | — | Graine de trèfle | 50k. | — | | |
| Blé nouveau (l'hect.) | — | — | luzerne | 50k. | | |
| From. 1 ^{er} q. l'h. | 77k. | 17 30 | — | lin. | 50k. | |
| Halle moyenne | 77k. | 16 07 | Foin (la charr.) | 780k. | 60465 | |
| Seigle | 75k. | 10 23 | Luzerne | — | 780k. | 55460 |
| Orge | 65k. | 9 85 | Paille | — | 780k. | 45450 |
| Avoine | 50k. | 8 | Amandes en c. | 50k. | — | |
| Fèves | 75k. | 11 | — | casées | 50k. | — |
| Pois blancs | 80k. | 24 | Cire jaune | — | 50k. | 190 |
| — rouges | 80k. | 24 | — | — | — | — |
| Colza | 65k. | 18 | Chanvres 1 ^{er} qualité | — | — | — |
| Chenevis | 50k. | — | — | les 52 k. | 500. | — |
| Farine, culas | 157k. | 42 | — | 2 ^e | — | — |
| Huile de noix | 50k. | 125 | — | 3 ^e | — | — |

AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'**Épicerie Centrale** les excellents **Pâtés de Saint Hubert**, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur :

La boîte n° 1 1 f. 40
La boîte n° 2 2 »
La boîte n° 3 2 75

RHUM CARDINAL

1^{er} MARQUE MARTINIQUE

83, quai des Chartrons, Bordeaux.

AGENTS SÉRIEUX SONT DEMANDÉS PARTOUT.

Bonnes conditions.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

École des Hautes Etudes Commerciales

108, Boulevard Malesherbes, 108

Cours normaux ; durée des Etudes : 2 ans.

RENTREE : le 3 Novembre 1887.

L'École reçoit des Elèves internes et des Elèves externes.

École préparatoire ; durée des Etudes : 1 an.

RENTREE : Lundi 4 Octobre 1887.

Cours préparatoire à l'Examen d'ENTREE

du 1^{er} au 30 Octobre.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur.

INJECTION BROU

La seule guérissant, sans aucun danger, les écoulements anciens ou récents. Répétée franco contre mandat-paiement. — Prix : 5 fr. le flacon. J. FERRÉ, Ph^o, 101, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire
à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 3 octobre 1887,
à midi,

A Saumur, en l'étude et par le ministère
de M^e GAUTIER, notaire,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Échelle,
Comprenant au rez-de-chaussée
2 chambres, chambre au premier; à
côté, cave; cour, hangar et beau
jardin.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.
On traitera de gré à gré jusqu'au
jour de l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M^e GAUTIER, notaire à Sau-
mur, rue d'Orléans, dépositaire du
cahier des charges. (646)

A VENDRE

Coupes de Bois

Situées sur la Terre de Brézé, station
de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg.

Ces coupes sont à exploiter
en 1887, 1888, 1889.

Ensemble : 119 hectares 17 ares 59
centiares.

Il existe sur ces Coupes 1,235 an-
ciens, 1,159 modernes et 1,509 bal-
vettes; les arbres essence de chêne
seront compris dans la vente avec le
taillis.

Cette vente pourra être réduite, si
le désir en est manifesté, à la vente
des Coupes composant l'exercice
1887, 1888.

L'acquéreur aura la faculté de faire
du charbon et d'écorser.

S'adresser, pour les renseigne-
ments, à M. VOLLAND, régisseur de la
Terre de Brézé, à Brézé. (639)

A VENDRE

Une TONNE pouvant cuver
sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

Etude de M^e LE BARON, notaire
à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

AVEC GRAND JARDIN,
ÉCURIE, REMISE.

A Saumur, rue Beaurepaire, n^o 43.

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

A Louer Présentement

UNE MAISON

Avec Cour, Jardin, Ecurie
et Remise.

Rue de la Visitation et rue de la
Marine,

Occupée précédemment par le capitaine
Lefranc.

S'adresser à M. BALLIER, garde-
séquestre, rue du Champ-de-Foire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

BEL APPARTEMENT

Situé rue Nationale, 63, au
premier étage.

S'adresser à M. BARBIN-MORICHT,
rue de l'Abreuvoir. (533)

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre,

MAISON ET JARDIN

REMISE ET ÉCURIE

Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du
Portail-Louis, 43. (522)

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner
dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des
vins à haut degré à raison de 30 fr.
l'hectolitre, pour remonter les vins
trop faibles pour être transportés ou
supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres
d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'il reçoit des
cidres et poirés de première qualité.
Livraison par barrique et petit fût à
domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des
enfants faibles et des personnes déli-
cates. S'adresser au sieur LEMAIRE,
rue des Moulins, Saumur.

Offres et Demandes

UN MÉNAGE demande place, le
mari comme cocher et jardinier, la
femme comme cuisinière.

On accepterait des places séparées.
S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant
soigner les animaux et faire le service
de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti
quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

Tissage mécanique et à la main TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES

RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8.

Maison N. DOGUEREAU

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat

BUREAU CENTRAL: rue Dacler, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des
Mobilier qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes,
des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| LIGNE DE L'ÉTAT | | | | | | | | LIGNE D'ORLÉANS | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------|------------|-------------|-------------------------------|------------|-----------|-----------|--------------------------------------|-------------|------------|-----------|-------------------------|---------------|-------------|-------------|------------|-----------|------------|-------|------|------|-------|---|--|
| SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS | | | | SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ | | | | SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR | | | | ANGERS — SAUMUR — TOURS | | | | | | | | | | | | |
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Mixte matin | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | | | | | | |
| Saumur(ori.) | 2 03 | 6 33 | » | » | 1 38 | 4 16 | 6 34 | Saumur(ori.) | » | 4 16 | » | 8 31 | Saumur(ori.) | 7 57 | 11 54 | 1 35 | 3 05 | 5 42 | 11 7 | | | | | |
| Saumur(état) | » | 6 50 | 8 31 | 10 37 | » | 4 13 | 8 30 | Saumur(état) | 8 31 | 4 13 | » | 8 30 | Vivry | 8 10 | 12 09 | » | 3 17 | 5 54 | » | | | | | |
| Nantillyhalte. | » | 7 03 | 8 37 | 10 44 | » | 4 26 | 8 43 | Nantilly | » | 8 37 | 4 26 | 8 43 | Blou | 8 19 | 12 18 | » | 3 26 | 6 03 | » | | | | | |
| Varr.-Chacé | » | 7 09 | 8 48 | 10 52 | » | 4 32 | 8 49 | Montreuil(a.) | 9 19 | 4 55 | » | 9 08 | Vernantes | 8 33 | 12 31 | » | 3 29 | 6 14 | » | | | | | |
| Brézé s.-Cyr | » | 7 17 | 9 02 | 11 11 | » | 4 40 | 8 56 | — (dép.) | 9 29 | 5 2 | » | 9 20 | NoyantMéon. | 8 59 | 12 59 | 2 13 | 4 04 | 6 38 | 11 41 | | | | | |
| Montreuil(a.) | 9 31 | 7 39 | 9 19 | 11 15 | 2 06 | 4 55 | 9 08 | le Vaudelnay | 9 40 | 5 11 | 5 17 | 9 31 | Chât.-d-Loir. | 10 07 | 2 14 | 2 56 | 5 09 | 7 45 | 12 31 | | | | | |
| — (dép.) | 2 34 | 7 38 | » | 11 24 | 2 08 | 4 59 | 9 11 | Baugé | 9 50 | 5 20 | 5 44 | 9 42 | | | | | | | | | | | | |
| Thouars | 2 53 | 8 2 | » | 11 57 | 2 27 | 5 27 | 9 38 | Doné | 9 57 | 5 27 | 6 21 | 9 51 | | | | | | | | | | | | |
| Loudun | » | 8 10 | » | » | 2 52 | » | 9 52 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Poitiers | » | 16 23 | » | » | 5 2 | » | 12 12 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| SAUMUR — BOURGUEIL | | | | SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON | | | | TOURS — SAUMUR — ANGERS | | | | | | | | | | | | | | | | |
| STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Mixte matin | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | | | | | | |
| Saumur | 7 46 | 12 48 | 4 31 | Bourgueil | 8 30 | 12 18 | 4 55 | Chât.-d-Loir. | 10 24 | 12 09 | 1 52 | 6 34 | 12 32 | 4 49 | | | | | | | | | | |
| Port-Boulet | 8 56 | 3 10 | 6 48 | Port-Boulet | 8 30 | 12 30 | 5 05 | NoyantMéon. | 11 27 | 12 53 | 3 09 | 7 38 | 1 19 | 5 58 | Angers | 2 19 | 6 30 | 8 45 | 11 29 | 2 57 | 5 32 | 9 30 | | |
| Bourgueil | 9 07 | 3 23 | 7 1 | Saumur | 9 04 | 1 08 | 7 08 | Blou | 11 49 | » | 3 38 | 8 2 | » | 6 13 | La Ménitré | 2 52 | 7 10 | 9 10 | 12 08 | 3 42 | 6 13 | 9 56 | | |
| | | | | | | | | Montreuil(a.) | 6 48 | 9 26 | 12 48 | 2 01 | 8 41 | » | Les Rosiers | » | 7 19 | 9 18 | 12 17 | 3 52 | 6 23 | » | » | |
| | | | | | | | | — (dép.) | 6 57 | 9 35 | 1 2 | 23 | 10 32 | » | St-Clément | » | 7 26 | » | 12 24 | 3 59 | 6 29 | » | » | |
| | | | | | | | | Nantilly | 7 31 | 10 11 | » | 1 51 | » | » | St-Martin | » | 7 33 | » | 12 31 | 4 07 | 6 36 | » | » | |
| | | | | | | | | Saumur(état) | 7 43 | 10 23 | » | 3 02 | » | » | Saumur(a.) | 3 22 | 7 46 | 9 34 | 12 44 | 4 20 | 6 49 | 10 19 | » | |
| | | | | | | | | Saumur(ori.) | 7 47 | » | 1 29 | 3 01 | 10 59 | » | — (dép.) | 3 27 | 7 52 | 9 37 | 12 48 | 4 21 | 6 53 | 10 24 | » | |
| | | | | | | | | | | | | | | | Varennes | » | 8 05 | 9 48 | 1 01 | 4 45 | 7 06 | » | » | |
| | | | | | | | | | | | | | | | Port-Boulet | 3 52 | 8 20 | 9 57 | 1 15 | 5 01 | 7 20 | 10 43 | » | |
| | | | | | | | | | | | | | | | Langeais | 4 26 | 8 59 | 10 19 | 1 53 | 5 46 | 7 59 | 11 09 | » | |
| | | | | | | | | | | | | | | | Tours | 5 05 | 9 42 | 11 05 | 2 36 | 6 35 | 8 43 | 11 41 | » | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |